

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 11/07/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110701-54791-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À
L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS POUR LE DON DE SANG
BÉNÉVOLES DES YVELINES' POUR L'ORGANISATION D'UN 'VILLAGE DE
VIE AXÉ AUTOUR DE LA JOURNÉE MONDIALE DES DONNEURS DE SANG
BÉNÉVOLES', QUI S'EST TENU LES 14, 15 ET 16 JUIN DERNIERS, À VERSAILLES.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. OLIVIER LEBRUN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 180 de la délibération du Conseil Général en date 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente ;

Vu la demande de subvention présentée par l'Union départementale des associations pour le don de sang bénévole des Yvelines pour financer son projet de créer un « Village de Vie axé autour de la Journée Mondiale des Donneurs de Sangs Bénévoles », qui s'est tenu les 14, 15 et 16 juin derniers sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Versailles ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- D'allouer à l'Union départementale des associations pour le don de sang bénévole des Yvelines une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 6 000 Euros pour l'organisation d'un « Village de Vie axé autour de la Journée Mondiale des Donneurs de Sangs Bénévoles », qui s'est tenu les 14, 15 et 16 juin derniers sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Versailles.

- De prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget départemental 2011.